

Procès-verbal

De la **session extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 8 novembre 2010 à 22h00 à la salle municipale, 1380, route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Pierre Charron, district 1

Monsieur Stéphane Breault, district 2

Madame Manon Desnoyers, district 3

Madame Jocelyne Larose, district 4

Monsieur Lucien Thibodeau, district 5

Madame Danielle Desrochers, district 6

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier /directeur général

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour:

Ordre du jour

Session extraordinaire du lundi 8 novembre 2010

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

10-11X-617

1.1. Constat du quorum et adoption de l'ordre du jour du 8 novembre 2010

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée constate que le quorum est obtenu et que le Président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par ; Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par; Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

QU'En vertu de l'article 157 du Code municipal, 1 point sera ajouté à cette séance spéciale, soit le point 3.10.

Que l'assemblée est ouverte et que l'ordre du jour du 8 novembre 2010 est accepté.

ADOPTÉE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

10-11X-618

3.1 Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine 8 novembre 2010

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE ce point soit reporté.

ADOPTÉE

10-11X-619

3.2 Virements budgétaires

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2
Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

QUE ce point soit reporté.
ADOPTÉE

10-11X-620

3.3 Partage des revenus de redevances générés par les sablières et des carrières situées sur le territoire de la MRC de Montcalm

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Montcalm a adopté à l'unanimité, lors de la séance du 19 octobre 2010, la résolution numéro 106766 concernant le règlement 328;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil municipal est en accord avec cette résolution;

En conséquence de ce qui précède;
Il est proposé par; Jocelyne Larose, district 4
Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le Conseil municipal ratifie et confirme la position adoptée par la MRC de Montcalm par sa résolution 106766;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Montcalm pour valoir à toutes fins que de droit.
ADOPTÉE

10-11X-621

3.4 Mandat à Dunton-Rainville afin de procéder à la vente shérif dans les dossiers 8690-66-7338 et 8690-65-6371

ATTENDU QU'un jugement a été rendu contre la partie défenderesse;

ATTENDU la recommandation des procureurs Dunton Rainville;

En conséquence,
Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par : Stéphane Breault, district 2
Et résolu :

QUE la Municipalité mandate les avocats Dunton Rainville à entreprendre les procédures afin de réaliser une vente par shérif dans les dossiers 8690-66-7338 et 8690-65-6371.
ADOPTÉE

10-11X-622

3.5 Mandat à Dunton-Rainville afin de procéder à la vente shérif dans le dossier 8895-17-5769

ATTENDU QU'un jugement a été rendu contre la partie défenderesse;

ATTENDU la recommandation des procureurs Dunton Rainville;

En conséquence,
Il est proposé par : Jocelyne Larose, district 4
Appuyé par : Danielle Desrochers, district 6
Et résolu :

QUE la Municipalité mandate les avocats Dunton Rainville à entreprendre les procédures afin de réaliser une vente par shérif dans le dossier 8895-17-5769.
ADOPTÉE

10-11X-623

3.6 Radiation des comptes dans les dossiers de Construction Raymond Leduc et 9116-9227 Québec Inc.

ATTENDU qu'une entente est intervenue entre les parties;

ATTENDU la recommandation des procureurs Dunton-Rainville;

En conséquence,

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4

Et résolu :

QUE la Municipalité procède à la radiation de ces comptes à payer pour les années 2007 et antérieure.

ADOPTÉE

10-11X-624

3.7 Radiation des comptes dans le dossier 8689-27-3716

ATTENDU la recommandation des procureurs Dunton-Rainville;

En conséquence,

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu :

QUE la Municipalité procède à la radiation de ces comptes à payer, tel que recommandé par nos procureurs.

ADOPTÉE

10-11X-625

3.8 Demande de subvention Pacte rural (lumières hivernales rue Cartier)

ATTENDU que la Municipalité désire revitaliser une des artères principale qui est situé dans le noyau villageois;

ATTENDU que la Municipalité propose d'installer des décorations de Noël illuminées sur la rue Cartier;

ATTENDU que cet investissement est de l'ordre de \$30 000.00;

ATTENDU que la Municipalité a accès au programme de financement du Pacte Rural;

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

QUE le Conseil dépose une demande de subvention auprès du CLD Montcalm dans le cadre du Pacte Rural pour un montant de \$10 000.00.

ADOPTÉE

10-11X-626

3.9 Règlement Régime de retraite 789-10

Règlement concernant l'adhésion au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux

ATTENDU QUE toute municipalité peut s'inscrire au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.Q. 1988, chapitre 85) de

façon à ce que les membres du conseil qui le désirent puissent y participer;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement à cet effet;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par madame Jocelyne Larose, district 4, une séance du Conseil tenue le 23 août 2010;

*Il est proposé par; Jocelyne Larose, district 4
Appuyé par; Stéphane Breault, district 2
Et résolu*

QUE le présent règlement portant le numéro 789-10 est, par les présentes, adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

Article 2 :

La Municipalité de Sainte-Julienne adhère au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.Q. 1988, chapitre 85);

Article 3 :

Le présent règlement prend effet depuis le 1er janvier 2010;

Article 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi;

*Monsieur Marcel Jetté
Maire*

*Monsieur Claude Arcoragi
Directeur Général*

10-11X-627

3.10 Embauche d'un employé salarié temporaire à temps partiel Cols blancs

ATTENDU QUE la Municipalité doit assurer le remplacement temporaire de la réceptionniste qui est absente.

*Il est proposé par; Jocelyne Larose, district 4
Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu*

QUE le Conseil ratifie l'embauche de madame Ginette Robillard à titre de salarié temporaire à temps partiel au poste de réceptionniste et ce rétroactif au 2 novembre 2010.

QUE la directrice du Service aux citoyens puisse faire appel à ses services aux besoins et lors de l'absence de la réceptionniste.

ADOPTÉE

4. AMÉNAGEMENT-URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10-11X-628

4.1 Avis de Motion - Règlement Fermette

Un avis de motion est donné par Danielle Desrochers, district 6 afin qu'à une séance subséquente, le règlement 794-10 modifiant le règlement de zonage 377, afin de modifier les usages autorisés dans la zone R1-54 afin d'y autoriser l'usage « Fermette » et d'y prévoir des normes d'implantation.

10-11X-629

4.2 Acquisition de terrain – Dossier Michel Bournival

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une promesse de vente pour le lot 3 440 955;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite prendre possession dudit lot pour une somme de 5 000.00\$;

En conséquence,

Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2

Appuyé par; Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité accepte de prendre possession du lot 3 440 955;

QUE la Municipalité mandate le Maire et le Directeur général/secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à cette transaction.

QUE la Municipalité mandate Gagnon Cantin Lachapelle et ass. à agir à titre de notaire instrumentant pour la présente transaction.

ADOPTÉE

10-11X-630

4.3 Demande de prolongation du délai pour la concordance des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montcalm

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montcalm est entré en vigueur le 8 mai 2009;

ATTENDU QUE la MRC de Montcalm a entrepris, le 5 octobre 2010, une démarche afin de se doter d'un plan de développement intégré;

ATTENDU QUE ce plan permettra à tous les acteurs du milieu de s'investir dans le développement d'une vision à long terme, commune et partagée, de leur territoire;

ATTENDU QUE ce plan répondra, entre autres, à des questions relatives au développement urbain et agricole, et ce, dans une optique d'arrimage, de cohésion et de valorisation de l'ensemble du territoire de Montcalm;

ATTENDU QUE ce plan nécessitera des ajustements au niveau du schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE pour mener à bien cette démarche, le Conseil de la MRC de Montcalm demande à la Municipalité de Sainte-Julienne de ralentir le processus de concordance au schéma d'aménagement révisé durant la période prévue pour la réalisation du plan;

ATTENDU QUE la réalisation de ce plan demandera environ une année et demie d'efforts et ainsi nécessitera une prolongation de délai pour que la Municipalité de Sainte-Julienne puisse compléter la concordance de ses règlements d'urbanisme qui est prévue pour le 8 mai 2011;

ATTENDU QUE ce délai peut être demandé conformément aux articles 239 et 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

En conséquence

Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par; Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne demande au Ministre des

Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de prolonger le délai pour assurer la concordance de ses règlements d'urbanisme jusqu'au 8 mai 2012.
ADOPTÉE

5. HYGIÈNE DU MILIEU

10-11X-631

5.1 Demande de subvention dossier Aqueduc Sainte-Julienne en haut

Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par; Lucien Thibodeau, district 5
Et résolu

QUE la Municipalité autorise la firme CIMA+ à présenter au M.A.M.R.O.T. dans le cadre du programme d'aide financière « Infrastructures Québec-Municipalité » le projet suivant :

- *Aqueduc Sainte-Julienne en haut*

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet tel que demandé à la section 4 du formulaire.

ADOPTÉE

6. LEVÉE D'ASSEMBLÉE

10-11X-632

6.1 Levée de l'assemblée extraordinaire du 8 novembre 2010

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est terminé;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par : Danielle Desrochers, district 6
Et résolu :

QUE l'assemblée extraordinaire du 8 novembre 2010 est levée.

ADOPTÉE

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 13 décembre 2010.

Claude Arcoragi

Marcel Jetté

Sec-trésorier /directeur général

Maire